

## **REUNION « COMMISSIONS TOUTES REUNIES »**

#### **16 SEPTEMBRE 2009**

## HOTEL DE COMMUNAUTE

# PRESENTATION DES RAPPORTS DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT RELATIFS AUX SAISINES N°1 ET 2

## Accueil des participants :

M TARILLON Président de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch souhaite la bienvenue aux élus communautaires des différentes commissions et aux membres des différents services présents.

M TARILLON rappelle qu'il avait souhaité saisir son Conseil de développement sur deux sujets :

Saisine n°1: Avis relatif à la réalisation d'un complexe sportif d'entraînement à vocation pluridisciplinaire et à la rénovation d'une piste d'athlétisme.

Saisine n°2 : Avis sur le transfert de la compétence « modes de garde-petite enfance ».

M TARILLON propose que M GUERQUIN Président du Conseil de développement de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch présente les rapports.

En préambule, M GUERQUIN remercie les élus pour la marque de confiance donnée au Conseil de développement en permettant à celui-ci de venir présenter les conclusions des deux premières saisines.

#### Présentation des conclusions des saisines :

#### Saisine n°1:

Après avoir remercié les membres des groupes de travail du Conseil de développement et les acteurs sportifs concernés, M GUERQUIN propose à Philippe BUIATTI chargé de mission de présenter les principaux points du rapport précédemment envoyé aux élus.

Le document de 19 pages est rapidement présenté pour laisser une large place aux réactions des élus communautaires résumées ci-dessous :

- Projet légitime mais sur la plan communautaire ne pas confondre les ambitions de la CAVF et les ambitions des opérateurs associatifs.
- Clarification entre le label « Sport Val de Fensch » visant le sport de haut niveau et la compétence communautaire de gestion d'équipements sportifs.
- Nécessité de clarifier ce qui est du ressort communautaire et ce qui est de ressort communal en matière de construction d'équipements sportifs.
- Dans les possibles localisations, intégrer celle du prochain lycée régional professionnel.
- Prendre en considération les profondes réformes de la TP et des collectivités territoriales avant de lancer de nouveaux programmes d'investissement non inscrits dans le projet de territoire 2007-2013.
- Considérer ce possible investissement comme un des moteurs de l'aménagement du territoire communautaire.
- Ne plus raisonner en termes de public « communal » mais raisonner en termes de public « communautaire ».
- Se positionner rapidement auprès des partenaires financiers.

### Il est proposé:

- De confier à la commission présidée par M CERBAI 5<sup>ème</sup> Vice-président chargé des sports de mener une réflexion approfondie à partir du document du Conseil de développement et des réactions des élus.
- D'envisager une étude de faisabilité et de pré-programmation en 2011.
- D'envisager les conditions de réalisation d'un équipement adapté aux possibilités de la CAVF en fin de mandat en tenant compte des possibilités de financement des partenaires et des possibilités d'autofinancement de la CAVF.

## Saisine n°2:

Après avoir remercié les membres du groupe de travail du Conseil de développement pour leur implication et les acteurs sociaux concernés pour la qualité de leurs réponses, M GUERQUIN propose à Philippe BUIATTI chargé de mission de présenter les principaux points du rapport précédemment envoyé aux élus.

Le document de 18 pages est rapidement présenté pour laisser une large place aux réactions des élus communautaires résumées ci-dessous :

- Nécessité de compléter l'offre actuelle des communes sans remettre en cause les partenariats locaux entre les communes et les centres sociaux.
- Nécessité d'avoir une politique tarifaire harmonieuse sur le territoire communautaire.
- Eviter de raisonner immédiatement en terme de constructions de bâtiments nouveaux compte-tenu des coûts de fonctionnement à assumer ensuite par la collectivité.
- Constat que le territoire communautaire est maintenant couvert par des équipements de proximité (Uckange, Fameck, Florange, Serémange-Erzange, Hayange, Nilvange).
- Nécessité de trouver des réponses plus souples pour les besoins nouveaux (jardins d'enfants, crèche collective...).
- Nécessité de bien positionner l'implication de la CAVF dans le soutien à un projet de réalisation d'un multi-accueil interentreprises sur la ZAE Ste Agathe-Feltière.

## Il est proposé:

- De mettre en place une commission de travail composé d'élus de chaque commune afin de réfléchir aux conditions de création de cette nouvelle compétence à l'horizon mi 2010 sur la base des conclusions du Conseil de développement.
- De confier l'animation de cette commission à Mme Lucie Kocevar 12<sup>ème</sup> Viceprésidente de la CAVF.